

DEFINITION

Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD désigne ci-après l'entreprise Danielle LEBRAT MALET (personne physique) située à l'adresse: Chemin des Arcis 4 Lot Les Terrasses de l'Ermitage 43000 ESPALY SAINT MARCEL. SIRET : 442 943 528 00020 APE:7430Z

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES – OPPOSABILITE

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande, devenu ferme et définitif, prévaloir contre les Conditions Générales de Vente.

L'exécution de toute prestation par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD implique de la part du Client l'acceptation des présentes Conditions Générales, et la renonciation à ses propres Conditions Générales d'Achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD au Client, par courrier postal, fax ou courrier électronique, précise notamment :

- Le nombre de pages ou de mots soumis à traduction, rédaction, révision, résumé ou mise en page.
- La langue de traduction, rédaction, révision, résumé ou mise en page;
- Le type d'informations à rechercher
- La langue dans laquelle les informations sont à rechercher;
- Les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction, révision, rédaction, mise en page, recherche d'informations.

La traduction est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif de Danielle LEBRAT MALET en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (Outils, Statistiques), à la ligne, à la page, à l'heure ; si le document source est en PDF et non convertible en word, le devis est réalisé au mot cible.

- Le délai de livraison de la prestation ;
- Le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré;
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD le devis sans aucune modification, soit par courrier postal ou fax signé avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par fax ou par courrier postal, soit par retour de mail avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique.

A défaut de réception de l'acceptation du devis, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

A défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, notamment dans les cas suivants :

a. La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, auquel cas Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire constaté ou demandé ;

b. L'absence de documents lors de l'établissement du devis, si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu.

A défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion de Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations ultérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'aurait été adressé au Client par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, les prestations de traduction seront facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le prestataire.

3. PREUVE

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le fax, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les textes techniques ou juridiques seront accompagnés, à toutes fins utiles, de documents de référence et de la terminologie spécifique fournis par le client, et/ou de figures ou plans permettant de comprendre ces textes techniques. En cas de difficultés rencontrées dans le texte, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD pourra rechercher des explications auprès de

l'auteur; dans ce cas, la date de livraison sera prolongée d'une durée égale au temps de recherche.

5. MODALITES DE PAIEMENT

- **A la commande** : toute commande d'un montant inférieur à 200 € ou toute commande de traduction ou relecture certifiée.

- **En deux fois sans frais** : Toute commande d'un montant supérieur à 200 € pourra faire l'objet d'une demande d'acompte de 30 à 50 %. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

- **Toute commande d'un montant supérieur à 200 € réglée en intégralité à la commande bénéficie automatiquement d'une remise de 3 %.**

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net et payables comptant 21 jours après réception de la facture, selon usage en matière de prestations de service.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donnera lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

En cas de modalités particulières de règlement convenues entre les parties, tout retard ou défaut de paiement d'une échéance donnera lieu à l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client, à quelque titre que ce soit et ce, sans mise en demeure préalable ni autre formalité, et fera en outre courir les intérêts de retard. En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet, et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire, de pénalités de retard équivalant à 5 % du montant de la facture concernée, et d'une indemnité forfaitaire pour recouvrement d'un montant de 40 € (art. L441-3 et L441-6 du code de commerce).

6. DELAI DE LIVRAISON Sous réserve de réception par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD de l'intégralité des documents objets de la prestation de traduction, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail de Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD.

7. OBLIGATIONS DE DANIELLE LEBRAT MALET/ALTITRAD

Danielle LEBRAT MALET s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Elle met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations.). Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT Le Client s'engage à mettre à la disposition de Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. Les textes techniques seront accompagnés, à toutes fins utiles, de documents de référence fournis par le client et/ou de figures ou plans permettant de comprendre ces textes techniques.

En cas de manquement du Client à son obligation d'informer Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, celle-ci ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de 5 (cinq) jours calendaires à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. A cet effet, le client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

9. CONFIDENTIALITE Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande.

La responsabilité de Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

10. FORMAT La traduction est livrée par courrier électronique au format Word. Sur demande, elle peut être livrée par fax ou par courrier, accompagnée d'une disquette au format PC. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

11. RESPONSABILITE En toute hypothèse, la responsabilité de Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se limite uniquement au montant de la facture concernée.

En aucun cas, Danielle LEBRAT MALET ne saurait être tenue pour responsable de réclamations motivées par des nuances de style. Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité de Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison, notamment en raison de cas de force majeure ou d'éventuels retards d'acheminement par fax, modem, e-mail et autres moyens postaux.



Siret : 442 943 528 00020

Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
LCL LE PUY EN VELAY 30002/02297/0000195747Z/58 IBAN: FR 98/3000/2022/9700/0019/5747/Z58 - BIC : CRLYFRPP

12. FORCE MAJEURE Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD décline toute responsabilité en cas de perte ou dommage occasionnés au client résultant du retard ou du défaut d'exécution d'une obligation prévue au Contrat lorsque ce retard ou défaut résulte d'un cas de force majeure.

Constitue un cas de force majeure tout événement imprévisible et irrésistible, notamment tout sinistre provoqué par la nature, inondation, séisme, épidémie, incendie, accident, guerre, insurrection, émeute, acte de terrorisme, arrêt ou ralentissement de travail spontané, grève, changement dans les conditions de marché, panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, panne de réseau internet, acte de gouvernement, ordonnance ou réquisition d'un tribunal ou d'une autorité publique.

13. CORRECTIONS ET RELECTURES En cas de désaccord sur certains points de la prestation, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client. En aucun cas des défauts dans une partie de la traduction ne peuvent remettre en question le travail tout entier.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

Toute réclamation ne sera prise en considération que signifiée par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard 5 (cinq) jours calendaires après la livraison des travaux. La date à laquelle le document est envoyé au client est la date figurant sur le cachet de la Poste faisant foi, ou celle se trouvant sur l'accusé de réception faisant foi. Toute réclamation devra être accompagnée des documents originaux et des traductions contestées. Passé ce délai, il sera considéré que la traduction est correcte et aucune contestation ne sera admise.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE Avant de soumettre un document pour traduction à Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original, ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document. A défaut, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle, tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction obtenue par Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire, artistique ou pragmatique, et sans préjudice de ses droits

patrimoniaux sur son œuvre, Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, paragraphe L.132-11.

La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

15. TRADUCTIONS CERTIFIEES La relecture par le client des traductions certifiées nécessite l'accord préalable de Danielle LEBRAT MALET ; dans tous les cas la relecture interviendra avant la certification.

Les traductions certifiées sont livrées en un seul exemplaire, tout exemplaire supplémentaire fera l'objet d'une facturation. Danielle LEBRAT MALET se réserve le droit d'exiger le règlement à la commande des traductions certifiées.

16. ANNULATION En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à Danielle LEBRAT MALET/ALTITRAD, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

17. REGLEMENT AMIABLE Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige de la manière suivante. A compter de la survenance du fait litigieux, la partie la plus diligente saisira la Commission d'arbitrage de la SFT par LRAR avec copie par LRAR à l'autre partie. Les parties confient le soin à ladite commission de tenter une conciliation selon des modalités décidées par elle, devant aboutir à une transaction. Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir. Elles s'engagent à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire. Elles s'engagent par ailleurs à ne pas saisir un juge pendant les quatre mois suivant la saisine de la Commission et admettent que toute saisine opérée en contradiction avec cette obligation pourra s'analyser en une fin de non-recevoir ou à défaut, en un obstacle à tout règlement amiable du litige, et justifiera le versement à l'autre partie d'une somme de 1 500 euros.

18. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes conditions générales de vente et les prestations fournies par Danielle LEBRAT MALET sont régies à tous égards par la Loi Française et doivent être interprétées conformément à celle-ci, à l'exclusion de toute autre. En cas de litige ne pouvant être réglé à l'amiable, le seul tribunal compétent est celui du Puy en Velay.

Danielle LEBRAT MALET, ALTITRAD



Siret : 442 943 528 00020

Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)
LCL LE PUY EN VELAY 30002/02297/0000195747Z/58 IBAN: FR 98/3000/2022/9700/0019/5747/Z58 - BIC : CRLYFRPP